

Elections municipales 2026

Améliorer l'accès aux soins



✓ Action n°1

Evaluer les besoins de la population du territoire

 **Evaluer les besoins de la population du territoire**

Quel est le problème ?

Sur de nombreux territoires, l'offre de soins est peu ou plus adaptée aux besoins de la population en pleine évolution. Pour faire évoluer l'offre au plus près des besoins, il est indispensable de les connaître et les évaluer au préalable.

A ce titre, les communes et communautés de communes ont un rôle fondamental à jouer à l'aide du **Contrat Local de Santé (CLS)** dans la perspective de l'amélioration de la santé de la population, en lien avec les acteurs de ces différents domaines dont font partie les associations d'usagers du système de santé. Les communes et communautés de communes sont plus que légitimes pour **évaluer les besoins de la population du territoire** dans l'optique d'identifier et mettre en place des solutions adaptées. Elles sont au plus près des habitants, idéalement placées pour recueillir les difficultés quotidiennes (ex. délais pour voir un généraliste, absence de spécialiste, recours aux urgences par défaut).

Les leviers de mise en oeuvre pour les élus



Les communes et communautés de communes ont la possibilité de réaliser ou cofinancer **des diagnostics territoriaux de santé dans le cadre d'un CLS**, qui permettent notamment de repérer des zones à risque ou des besoins spécifiques de la population et de mettre en évidence les manques à chaque niveau de la graduation des soins.

Evaluer les besoins de la population du territoire

Ces diagnostics s'appuient sur les données sociodémographiques et épidémiologiques (incidence des maladies chroniques, santé mentale, addictions, etc.) du territoire et impliquent une démarche de **co-construction avec l'ensemble des acteurs locaux** (professionnels de santé, élus locaux, établissements de santé, structures sociales, etc.) dont font partie **les associations d'usagers du système de santé**. Ces derniers apportent des retours précieux sur la réalité du terrain et les attentes des citoyens.

 **Etape préliminaire : clarifier les objectifs** du diagnostic territorial, **identifier les acteurs** et **déterminer le cadre de travail et le rôle de chacun**.

 **Etape 1 : recueillir les données**

Obtenir les données quantitatives auprès de Santé publique France et de l'Observatoire Régional de Santé. En les recoupant avec les données sociodémographiques et économiques de l'INSEE, on obtient une analyse de la situation sanitaire du territoire.

Illustration : la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, en Occitanie, a organisé une analyse des données épidémiologiques disponibles à partir des rapports de Santé publique France et des études régionales sur les maladies chroniques. L'objectif était de repérer les maladies les plus fréquentes dans la population locale (diabète, maladies cardiovasculaires, cancers, etc.).

Réaliser des enquêtes de terrain (quantitatives et qualitatives) auprès de la population pour recueillir des données qualitatives spécifiques aux problématiques locales. Il peut s'agir de sondages, de questionnaires, de focus groupes, ou encore d'ateliers participatifs avec des usagers et des associations de patients pour recueillir des témoignages directs sur les difficultés rencontrées dans l'accès aux soins ou dans la gestion de certaines pathologies.



Evaluer les besoins de la population du territoire

Des ateliers avec les professionnels de santé locaux peuvent également être mis en place pour discuter des besoins non couverts, des freins à l'accès aux soins et des solutions à mettre en place (ex. : maison de santé, permanence des soins, téléconsultations).

Cartographier les services de santé disponibles dans le territoire : médecins généralistes, spécialistes, structures d'accueil pour les urgences, maisons de santé, hôpitaux, etc. afin de repérer les zones sous-dotées et les problèmes d'accès aux soins.

Illustration : la Communauté de Communes du Pays de Redon a réalisé une cartographie des médecins généralistes et des structures de santé dans les communes rurales de son territoire. Ils ont constaté que plusieurs communes rurales n'avaient plus de médecins généralistes, ce qui a conduit à la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire avec des professionnels de santé itinérants.



Etape 2 : analyser ces données

Analyser l'ensemble des données pour comprendre les besoins, les problématiques d'accès aux soins et les inégalités de santé sur le territoire.

Illustration : la Commune de Lyon 8e a mis en place une étude sur les déterminants sociaux de la santé (niveau de vie, logement, emploi, éducation, environnement) à travers des entretiens avec des familles vivant dans des quartiers prioritaires de la ville, en lien avec les services sociaux municipaux, les associations de solidarité, les écoles et la CAF. L'analyse a révélé que des problèmes d'accès à l'éducation et au logement décent étaient des facteurs clés aggravant la santé des enfants et des adultes dans ces quartiers.

Evaluer les besoins de la population du territoire

Etape 3 : restituer et valider ces données

Une fois les résultats du diagnostic collectés, il est crucial de les restituer et de les valider avec l'ensemble des acteurs locaux : les élus, les professionnels de santé et du secteur social, les associations d'usagers, et les habitants.

Illustration : la communauté de communes du Pays de Saint-Omer a organisé une réunion publique pour présenter les résultats de son diagnostic territorial. Des ateliers participatifs ont été mis en place pour valider les priorités de santé et définir des actions collectives.

Etape 4 : définir une stratégie d'action

Une fois le diagnostic territorial élaboré, les communes et communautés de communes ont un rôle majeur à jouer sur la mise en place de solutions dans le champ des soins de 1er recours (diagnostic, prévention, structures de proximité, attractivité des professionnels). Elles jouent également un rôle d'alerte et de plaidoyer au niveau des 2e et 3e recours. Et elles contribuent à la coordination via les CLS et leur participation aux travaux des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et des conseils territoriaux de santé (CTS). Leur action est complémentaire à celle de l'ARS, dans la mesure où leur capacité d'initiative et de proximité peut rendre la graduation des soins plus lisible et efficace pour les citoyens. Ainsi, la collectivité peut alerter sur des ruptures de parcours ou des inégalités territoriales (ex. absence de service de soins de suite et réadaptation, manque de pédopsychiatres, etc).

Etape 5 : évaluer les actions mises en place

À toutes ces étapes, les acteurs de la santé et les usagers et associations d'usagers doivent être impliqués.

A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



Défendre vos droits

Vous représenter

Agir sur les lois